ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune **des ANDELYS** (Département de l'Eure – Seine Normandie Agglomération)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la production d'une délibération par le Conseil municipal sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat de l'immeuble dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Ancien centre des finances publiques désaffecté, cadastré section **XA 235** pour 3 021 m², sis 8 rue Sellenick.
POS/PLU :	Zone Ub du PLU - Zone urbaine à vocation mixte. Elle comprend un secteur Ub, de moyenne à forte densité, dont l'urbanisation est discontinue. Elle est à vocation principale d'habitat, de commerces, d'activités et d'équipements.) Emplacement réservé n° 22
PROJET :	• Dans le cadre d'une délégation du **droit de priorité** à l'EPF. La maîtrise foncière de ce bien permettrait le développement de l'offre de stationnement du futur équipement public culturel, qui prendrait place à l'emplacement de l'ancien Service d'Incendie et de Secours. • relier la voie douce existante (promenade des prés) au cœur de ville, pour relier le centre-ville au petit Andelys, et ainsi relier le projet "Seine à vélos", porté par le CD 27.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**15 novembre 2018 – Avis favorable**
PROPRIÉTAIRE :	**ÉTAT** – Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure.
ÉVALUATION DOMANIALE :	03 octobre 2018 – Cession au droit de priorité à la valeur domaniale établie à 206 000 €.
IMPUTATION :	**Compte n° 924 304 - LES ANDELYS "Droit de priorité-Rue Sellenick"** **Enveloppe projet : 217 500 €**

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de priorité

ROUEN le 21 novembre 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

– 6 DEC. 2018
l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT

/FDL